

# LE NOUVEAU LYON

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

## JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

ABONNEMENTS			
	Trois Mois	Six Mois	Un An
Rhône, Ain, Isère, Loire, Saône-et-Loire..	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres départements	6 »	12 »	22 »
Etranger (Union postale)	9.50	19 »	36 »

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION  
de 9 heures du matin à minuit  
LYON - 7, Place des Terreaux, 7 - LYON  
TÉLÉPHONE

ANNONCES  
Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues :  
A LYON : AU BUREAU DU JOURNAL, Place des Terreaux, 7  
A PARIS : DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ.

# LA CONDAMNATION DU CAPITAINE ALFRED DREYFUS

## AVIS AUX ACTIONNAIRES

MM. les Actionnaires de la Société du NOUVEAU LYON sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le vendredi 28 décembre courant, à 2 heures, au siège social, 7, place des Terreaux.

## BULLETIN DU JOUR

Le capitaine Dreyfus, convaincu de trahison, a été condamné à la dégradation militaire et à la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée.

A la Chambre, une interpellation de M. Millerand sur la punition infligée au député-soldat Mirman aboutit au vote d'un ordre du jour de confiance.

La Chambre vote ensuite, après une discussion orageuse, la convention avec les chemins de fer du Sud.

MM. Allez père et fils et leurs coaccusés sont condamnés à la prison et à l'amende.

Le courrier de Madagascar rapporte de graves incidents : agressions, pillages, incendies, massacres.

On annonce la prochaine publication à Rome de nouveaux documents scandaleux.

## Lettre Parisienne

Paris, 23 décembre.  
L'UNION DES RÉPUBLICAINS. — Le Dîner de l'Élysée. M. le président Brisson y est allé de son petit bonnet sur l'union républicaine, alias la concentration. Nous la verrons cette union. Dans les votes qui ont porté M. Brisson au fauteuil, sont compris ceux des collectivistes. Les socialistes ont changé de nom; ils s'appellent maintenant collectivistes; socialiste sentait trop le bourgeois.

Nous verrons si M. Brisson et ses amis feront l'union des collectivistes pour abolir le capital, supprimer les héritages, nationaliser les mines et les chemins de fer et supprimer l'armée. S'ils ne s'associent pas à ces mesures, il leur faudra nécessairement accepter l'appui des modérés. Car il faut bien se dire que quand on parle de l'union des républicains, c'est celle des républicains de gauche qu'on entend; ceux de droite ne comptent pas.

Quant M. Brisson demande d'aller en avant, cela veut dire seulement l'avant qu'il veut, lui, non l'avant des autres. Au fond, l'avant de l'extrême-gauche se compose de deux articles : l'abolition du Concordat, pour supprimer le budget des cultes, mais sans savoir comment on pourrait régler la situation nouvelle du clergé dans l'intérêt même de la République, et la réforme de l'impôt, sans toucher au capital. Pour l'extrême-gauche, cela n'est que les hors-d'œuvre pour se mettre en appétit, et les collectivistes seraient peut-être moins exigeants dans la question religieuse.

Pour le moment, on marchera donc d'accord tant bien que mal. Mais le moment arrivera où il faudra continuer l'en avant, ou rompre l'union.

Dans les moments critiques que nous traversons, il vaut mieux ne pas penser tant à l'avenir et vivre au jour le jour. Mais on se tromperait absolument si on croyait que l'élection de M. Brisson a fait bonne impression au delà des frontières et particulièrement à Saint-Petersbourg, non à cause de la personne même de M. Brisson, qui est trop respectable pour ne pas être universellement respecté; mais, à cause de ce que représentent son nom, et cette union aux partis révolutionnaires à laquelle il fait appel.

Personne, sans doute, ne prétend s'occuper des questions intérieures de la France, mais on suit avec beaucoup d'attention la marche en avant, et on se réjouit là-dessus. A cet égard, le crois même pouvoir ajouter que le plus grand ami de la France en ce moment, n'est pas celui que vous croyez; c'est l'empereur Guillaume. Il serait disposé à tout faire, à tout sacrifier, la triple alliance, l'Italie, l'Angleterre, si la France voulait reconnaître le traité de Francfort et renoncer définitivement à

l'Alsace-Lorraine. Il est par conséquent le seul à désirer la marche en avant de M. Brisson, espérant la culbute dans quelque fossé.

Tous les autres se rappellent que nous sommes dans les grands centennaires, qui ont été une grande marche en avant. Pour nous consoler de ces misères parlementaires, l'Élysée s'est ouvert hier au soir à un grand banquet, bien français celui-là, et qui représente bien l'âme gauloise, dans ce qu'elle a de grand dans elle-même, dans son histoire, dans ses vertus. Le président de la République a ouvert la série de ses grandes réceptions par un dîner de 96 convives offert aux généraux, amiraux, commandants et chefs de corps de l'armée et de la marine. C'était bien la France qui était là; car ce n'est pas seulement quand on regarde la colonne qu'on est fier d'être français, mais aussi quand on voit passer claquant au vent ces drapeaux glorieux dont l'armée est la fière gardienne. Cela reconforte bien plus que les tirades sur l'union républicaine.

Le dîner a été splendide, on voyait dans les plus petits détails que le goût délicat et fin d'une femme du grand monde était passé par là; l'esprit français se retrouvait aussi dans l'Élysée dans l'élegance et le luxe que nous n'avons pas le droit de perdre, dans l'intérêt même du pays. M<sup>me</sup> Perier était adorable dans une toilette noire exquise, et elle a bien prouvé par le fait, qu'on peut savoir tenir une grande maison sur le pied de la démocratie et du bon goût en même temps.

Cette fête militaire, au moment où se déroule la tragédie Dreyfus ne manque pas de piquant. Elle voudrait dire en tout cas que, quoi qu'il arrive, la patrie peut toujours regarder l'avenir avec un œil calme et tranquille en se tournant vers son président et son armée.

## L'Expédition de Madagascar

Paris, 23 décembre.  
GRAVES NOUVELLES  
Le poquebot l'Amazone, des Messageries Maritimes, courrier de Madagascar, est arrivé ce matin à Marseille. Voici quelques extraits empruntés aux journaux locaux, qui donneront une idée de la situation à laquelle nos troupes sont appelées à mettre fin :

## EUROPÉENS ASSAILLIS

On écrit de Fort-Dauphin au Journal de Madagascar :  
Le 8 octobre, une partie de la garnison hova de Fort-Dauphin, conduite par des officiers, se rendait sur la plage, et se saisissait de tous ceux qui s'y trouvaient, parmi eux, un Français et sa femme furent assaillés, le Français put fuir, mais sa femme fut battue et dépouillée de ses vêtements. Un Anglais, Julien Aoinder, patron d'une goélette française, fut roué de coups. Les Malgaches, spectateurs de ce révoltant spectacle, furent à moitié assommés.

Les intéressés ont exposé leurs griefs au gouvernement hova, qui n'a pas daigné répondre. Le sujet anglais Julien Aoinder a pu porter ses doléances à son consul.

## INCENDIE ET PILLAGE

A Tamatave, dans la nuit du 14 novembre, le feu s'est déclaré dans le quartier populaire de Zoma. Les compagnies de débarquement du Zénaï et du Hugon ont aidé à éteindre l'incendie, qui a détruit 200 cases environ. On croit que ce sinistre est dû à la malveillance.

La plupart des pertes sont supportées par les Français, dont les habitations ont été pillées et incendiées.

Le 21 novembre, l'imprimerie du Madagascar a été l'objet d'une violation avec effraction de la part du chef de police hova, accompagné d'une dizaine d'individus. Les portes et la clôture ont été renversées. Un châtis prêt à la mise sous presse a été détruit; des menaces ont été proférées à l'adresse du rédacteur en chef hennossement absent.

## MASSACRES DE HOVAS

Du Madagascar : « Les nouvelles qui nous parviennent de la côte Ouest et du Nord sont éloquentes. A la même époque, dans le sud de Majunga et du côté de Vohemar, les Hovas recevaient deux échecs significatifs. Dans l'Ouest, ils ont dû fuir précipitamment devant l'irrésistible poussée des Pahavalo, dont les bandes, de plus en plus nombreuses et aguerries, se paraient, très habilement dirigées par d'anciens officiers hovas qui se sont soustraits par la fuite aux persécutions ».

« Dans le nord et dans les environs de Mandritsara, les Antankaras, unis à des bandes de Sakalaves, ont fait un véritable carnage de Hovas. Tous ceux qui ont été pris les armes à la main ont été sur-le-champ passés par les armes, et des villages entiers ont disparu, consumés par l'incendie après le pillage. La contrée est dans la désolation. »

## RENFORTS ET MUNITIONS DE GUERRE

On recrute difficilement des soldats pour la défense. Les armes inspectées ont été trouvées en mauvais état. Les Hovas ont reçu trente-six mitrailleuses Gatling et des milliers de fusils avec les munitions nécessaires. D'autres envois sont attendus.

# DISCIPLINE RÉPUBLICAINE

Les partis monarchiques, convaincus de leur impuissance, ont à peu près désarmé. On ne parle plus guère qu'avec un sourire du chef de la maison de France, et ce jeune homme lui-même, qu'on avait représenté comme un brouillon déterminé aux pires aventures, semble avoir compris que la seule conduite qu'il eût à tenir était l'effacement et l'oubli.

L'ennemi, aujourd'hui, de la République et de l'ordre, c'est le socialisme, autrement dit le collectivisme, c'est-à-dire la foule de gens qui, ne voulant ni travailler ni se priver pour épargner, ont imaginé de ravir par la force à ceux qui se privent et travaillent, le produit de leurs épargnes et de leurs peines. Ce sont ces gens-là qui corrompent les masses en faisant miroiter, comme possible à leurs yeux la spoliation légale, autrement dit le vol de ceux qui ont travaillé et amassé au profit des autres. Les monarchistes honnêtes, timides et peu dangereux ont été remplacés par des ennemis publics menaçant l'existence de la civilisation elle-même et contre lesquels tous les bons citoyens doivent se liguer.

Or, voilà que nous assistons à ce spectacle navrant de gens qui ont pris, en se donnant pour des amis et des partisans sincères de la République et de l'ordre, une importance dans la région et qui se mettent à pactiser aujourd'hui avec les fauteurs du désordre et les ennemis de la paix publique.

Un conseil d'ing., une élection pour le Bois-général. C'est un deuxième tour.

Trois candidats sont en présence. Deux républicains de même nuance, MM. Aumoine et Bedin; un socialiste, ennemi professionnel de nos institutions nationales, de la propriété et de la liberté individuelles, M. Michaud.

Au premier tour, chacun a pris position pour le candidat de son choix. C'est correct.

Les amis de M. Aumoine ont bien prétendu que M. Bedin n'était pas un vrai républicain, tandis que leur candidat se présentait avec l'appui de tous les maires du canton.

Cette argumentation sent de très loin son Basile. Il faudrait savoir, d'abord, comment cet appui a été obtenu; si c'est un appui effectif, ou de simple complaisance; puis, si tous ces maires sont bien franchement républicains, et s'il n'y a pas de très braves gens, mais très réactionnaires ou très socialistes parmi eux.

En tout cas, M. Bedin est aussi nettement, aussi franchement républicain que M. Aumoine. Ses déclarations formelles en témoignent et sa parole en fait foi. Entre les deux candidats, il n'y a donc qu'une différence de personnes, sur laquelle les électeurs se sont énergiquement prononcés. Au premier tour, M. Bedin l'a emporté, malgré le prétendu appui des maires, de plus de deux cents voix sur M. Aumoine.

Dans ces conditions, quel est l'impérieux devoir des républicains du gouvernement? Que commande la discipline républicaine, toujours et partout observée par ceux qui n'aveuglent pas des intérêts privés, souvent peu avouables?

C'est de se rallier absolument et sans hésitations, sans faux-fuyants ni sous-entendus, au candidat du parti que le suffrage universel a désigné, c'est-à-dire à celui qui a obtenu le plus grand nombre de voix. Il importe avant tout, en effet, de ne pas faire le jeu des ennemis de la République, dont les plus dangereux sont aujourd'hui les socialistes divers.

Or, c'est précisément ce jeu que fait aujourd'hui le journal qui passait, jusqu'à présent, pour être le principal organe à Lyon, des républicains de gouvernement. Nous avons nommé le Lyon Républicain, qui se refuse carrément à se rallier à la candidature Bedin, pour essayer ou ne sait quelles compromissions avec les électeurs socialistes de M. Michaud.

Pour justifier son étrange conduite, ce journal affecte de prétendre que M. Bedin est un réactionnaire, qui n'est soutenu que par les cléricaux. Rien n'est moins vrai, et le Lyon Républicain le sait. Il n'y a pas de

question d'amour-propre à faire intervenir. Notre confrère s'est trompé au début sur les préférences de la majorité des électeurs; mais du moment qu'il s'agit de deux candidats également républicains, soutenus par des gens aussi peu cléricaux que nous les sommes, cela n'a pas d'importance. La seule chose grave, ce sont ces compromissions avec les socialistes qui disloquent les meilleurs soutiens de la République et qui ont donné, dans un grand nombre d'élections, de si déplorables résultats.

L'une des raisons d'être du Nouveau Lyon, c'est précisément de réagir contre ces alliances malsaines, et de travailler à établir l'indépendance absolue des républicains d'ordre et de gouvernement, à séparer le bon grain de l'ivraie.

L'heure est venue de s'occuper de cette question si grave et de battre énergiquement en brèche ceux qui cherchent, au profit de certains intérêts d'ambition personnelle, de finance ou de commerce, à entraîner la République dans ces aventures compromettantes.

Incessamment auront lieu, à Lyon même, des élections au conseil général pour remplacer M. Méra; plus tard, une élection législative pour le siège de M. Burdeau. Nous verrons bien si tous les républicains de gouvernement s'entendent ou s'il se glissera des faux frères parmi eux.

En attendant, les électeurs, en se ralliant aujourd'hui sur le nom de M. Bedin, montrent une fois de plus leur ferme intention de maintenir intacte contre toutes les visées socialistes ou autres, la République d'ordre et de gouvernement que représentent si brillamment MM. Casimir-Perier et Dupuy.

## Un Lyonnais

Service téléphonique  
CONSEIL DES MINISTRES  
Paris, 23 décembre.  
Les ministres se sont réunis ce matin en conseil à l'Élysée, sous la présidence de M. Casimir-Perier.

Le ministre des travaux publics doit demander à la Chambre de discuter aujourd'hui la discussion de la convention conclue entre l'Etat et la Compagnie des chemins de fer du Sud de la France.

## NOMINATIONS DE GÉNÉRAUX

Le ministre de la guerre a soumis à la signature de M. le Président de la République les nominations suivantes, dans le cadre de l'Etat-major général de l'armée :  
Sont promus généraux de division :  
MM. les généraux de brigade : Noellat, Martin de Randal, Derrecqaux, Leclerc, de St-Julien.

Sont promus généraux de brigade :  
MM. les colonels : Castan, Dufort (de l'artillerie); Philippe, Charriot, Nassoy, Derendinger (du génie); Massing (de la cavalerie); Gerboin, Gillot, Le Joindre, Mathis, de Pellicux, Fabre (Henri-Jules), Terrières, Hugron (de l'infanterie).

M. l'intendant militaire Brayère est nommé intendant général. M. le sous-intendant de 1<sup>re</sup> classe Malarné est nommé intendant militaire.

## MOUVEMENT JUDICIAIRE

M. Guérin, garde des Sceaux, a soumis à la signature de M. le Président de la République un mouvement judiciaire.

Sont nommés :  
Juge à Avesnes, M. Devay, juge à Thiers; juge à Thiers, M. Ybou, juge suppléant à Limoges; juge de paix à Arles, M. Suau, juge de paix à Digne; juge de paix à Digne, M. Pessard; juge de paix à Aubenas; juge de paix à Bellegarde, M. Cayrel, ancien notaire.

En raison de la fête de Noël, le prochain Conseil des ministres aura lieu lundi prochain, à l'Élysée.

## Autour du Parlement

### A LA COMMISSION DES DOUANES

La question des amidons et glucoses est revenue aujourd'hui devant la commission des douanes.

M. Charles Roux a demandé à la commission de disjoindre de l'article 1<sup>er</sup> le paragraphe 3, relatif aux amidons, afin de donner satisfaction aux amidonniers de froment.

Cette demande, combattue par M. Graux et plusieurs de ses collègues, a été repoussée.

La commission a ensuite décidé de maintenir son article 2 portant application du droit d'accise de 4 francs sur les amidons de riz et de maïs.

### PROPOSITIONS DE LOI

Une proposition tendant à la présentation d'un projet de loi relatif au service de deux

ans a été signée par 175 députés, la plupart radicaux ou socialistes.

On remarque aussi les noms de presque tous les anciens officiers députés.

M. de Grandmaison a déposé sur le bureau de la Chambre son amendement au budget de la Légion d'honneur. M. de Montfort a déposé une disposition additionnelle.

La proposition de loi rectifiée, portant application du service militaire à la Réunion, a été signée par 249 députés.

### LES RELATIONS FRANCO-ESPAGNOLES

M. Turrel ayant averti le gouvernement qu'il poserait une question sur les négociations engagées avec l'Espagne au sujet des relations commerciales, il lui a été répondu que le ministère refuserait de répondre engagée.

M. Turrel a déclaré qu'il interpellera.

## CHAMBRE

Paris, 23 décembre.  
La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Brisson.

### REMERCIEMENTS DU CZAR

M. le Président. — J'ai reçu de M. le chargé d'affaires de Russie une lettre par laquelle il me fait connaître que M. le baron de Mohrenheim a transmis à Saint-Petersbourg le compte rendu de la séance de la Chambre consacrée à la mémoire de l'empereur Alexandre III. Le texte du discours prononcé par le président, ainsi que le compte rendu de la séance, ont été placés sous les yeux de Sa Majesté.

Très sensibles aux sentiments exprimés par la Chambre, S. M. le Czar a donné à son ambassadeur l'ordre de faire parvenir au président de la Chambre et à la Chambre ses sincères remerciements ainsi que ceux de l'impératrice mère. (Applaudissements.)

### LE RÉGIME DE LA PRESSE

M. Denoix dépose une proposition de loi tendant à modifier la loi de 1881 sur le régime de la presse dans le sens du retour au droit commun et du rétablissement du cautionnement.

Il demande l'urgence et le renvoi à une commission de 22 membres.

Il demande l'attention sur certains scandales, ce qui a permis au gouvernement de poursuivre rigoureusement le moment semble mal choisi pour entraver la liberté de la presse.

M. Pourquery de Boisserin demande l'avis du gouvernement. Ne veut-il pas soutenir la liberté de la presse?

M. Dupuy. — Si mais pas la presse de l'Europe.

Le gouvernement ne répond pas à l'initiative de M. Pourquery de Boisserin, ce qui produit une agitation prolongée.

L'urgence est repoussée par 362 voix contre 87. (L'extrême gauche applaudit.)

### LE COMMERCE FRANCO-ESPAGNOL

M. Turrel demande à interpellier le gouvernement sur les relations commerciales avec l'Espagne.

M. Dupuy. — Le gouvernement ne peut accepter actuellement la discussion de cette interpellation, étant en négociations avec le gouvernement espagnol; il prie la Chambre de la renvoyer à un mois.

### PROJETS DIVERS

On prend en considération les propositions de loi de M. de Pontbriand sur l'organisation des chambres d'agriculture et sur l'organisation des conseils supérieurs de l'agriculture; et une proposition de loi de M. Adrien, sur l'organisation des chambres consultatives d'agriculture, et sur l'organisation des conseils supérieurs d'agriculture.

La Chambre adopte, après urgence déclarée, une proposition de M. Georges Berry, tendant à ouvrir un crédit de 200,000 francs pour le traitement de la diphtérie par la sérothérapie. L'ensemble a été voté par l'unanimité des votants, 534.

## LE CAS DE M. MIRMAN

### QUESTION DE M. MILLERAND

M. Millerand a la parole pour poser une question au ministre de la guerre, qui l'accepte.

M. Millerand. — Les députés socialistes ont adressé, il y a quelques jours, un manifeste aux électeurs du 13<sup>e</sup> arrondissement, au bas duquel figuraient les noms de tous les députés du groupe.

Le gouvernement n'a pas pensé que c'était un acte politique; il a jugé au contraire que M. Mirman avait fait un acte de soldat et il l'a puni comme tel. On lui a demandé s'il a donné lui-même sa signature ou s'il a donné l'autorisation de l'y mettre.

M. Mirman n'a eu connaissance de ce manifeste que par sa publication. On lui a demandé un désaveu écrit; il a pensé que sa parole suffisait.

J'ai déclaré au ministre que c'est moi-même qui ai mis au bas du manifeste la signature de M. Mirman à son insu. Le ministre ne se contente pas de cette affirmation et veut un désaveu écrit par M. Mirman lui-même.

La Chambre sera juge d'un tel procédé. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

### ANNONCES

Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues :  
A LYON : AU BUREAU DU JOURNAL, Place des Terreaux, 7  
A PARIS : DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ.

M. le président. — Je rappelle que le mandat d'un député ne peut être suspendu en aucune façon. Cette situation a été précisée par M. Burdeau. A la Chambre, M. Mirman est député. (L'extrême gauche applaudit.)

Le général Mercier. — Je n'ai pas à m'occuper de ce que soit le député Mirman à la Chambre, mais j'ai le droit et le devoir de m'occuper de ce que fait le chasseur Mirman à la caserne (Vifs applaudissements au centre et à droite).

Les règlements interdisent à tout militaire de publier un écrit, surtout un écrit politique.

J'ai prescrit au gouverneur de Paris de demander au chasseur Mirman s'il eût écrit avant été publié avec son assentiment et, dans le cas contraire, de lui faire constater par écrit (Bruit à l'extrême gauche).

Que ceux qui ont signé le manifeste écrit, ont été publiés, ont été publiés, mais ils s'y sont refusés; il y a eu un acte public d'indiscipline; il faut une rétractation publique. Du moment qu'elle est refusée, je maintiens la punition. (Vifs applaudissements.)

### INCIDENT

M. Millerand. — Le ministre de la guerre a commis une erreur volontaire. (Cris au centre; « A l'ordre! »)

M. Dupuy. — Le gouvernement demande à être défendu. (Applaudissements au centre.)

M. le président. — L'expression de M. Millerand n'est pas conforme aux usages parlementaires; je l'invite à la retirer.

M. Millerand retire le mot.

M. Gauthier de Clagny fait observer que le cas pourrait se présenter où le groupe socialiste ferait un appel à l'insurrection — le nom d'un soldat pourrait-il y figurer? Le gouvernement a commis une faute en incorporant M. Mirman, mais le ministre de la guerre a le devoir de faire respecter la discipline dans l'armée. (Très bien.)

M. Alphonse Humbert. — M. Mirman a affirmé que c'est à son insu que son nom avait été mis au bas de ce manifeste. Personne ici n'a le droit de douter de la parole d'un député. — Devant l'affirmation de M. Mirman, le ministre doit lever la punition. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

### LA QUESTION TRANSFORMÉE EN INTERPELLATION

M. Millerand. — On a voulu nous faire reconnaître que M. Mirman n'avait pas le droit de donner sa signature. Nous sommes prêts à donner au ministre de la guerre l'assurance que le chasseur Mirman n'a donné son approbation à ce fait ni directement ni indirectement.

Je demande à transformer ma question en interpellation afin que la Chambre fasse connaître son sentiment.

M. Dupuy. — Le gouvernement est aux ordres de la Chambre.

M. Millerand dépose l'ordre du jour suivant :  
« La Chambre, regrettant que le gouvernement veuille obtenir d'un représentant du pays, sous la menace de la prison, une déclaration politique, passe à l'ordre du jour. »

### CLOTURE DE LA DISCUSSION

M. le vicomte d'Albignac et M. Cunéo d'Ornano, veulent parler, mais la clôture, demandée par le centre, est prononcée.

MM. Chevallier, Léon Say et Rioteau ont déposé l'ordre du jour suivant :  
« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, et soucieux de maintenir la discipline dans l'armée, passe à l'ordre du jour. »

Il y a plusieurs ordres du jour de MM. Marcel Habert, Julien Dumas, Le Hérisse, et enfin celui de M. Millerand, cité plus haut.

M. Dupuy. — Le gouvernement accepte et ne peut accepter que l'ordre du jour de M. Chevallier. Il ne s'oppose pas à ce qu'on vote la priorité de l'ordre du jour de M. Millerand, desiréux de voir la Chambre se prononcer sur cette proposition.

### VOTE DE L'ORDRE DU JOUR CHEVALLIER

La priorité est accordée à l'ordre du jour de M. Millerand. Cet ordre du jour est repoussé par 383 voix contre 247.

Plusieurs voix. — L'ordre du jour est simple!

M. Le Hérisse le combat et invite le général Mercier à accorder à M. Mirman un congé jusqu'à la fin de la législature.

L'ordre du jour proposé ne mettra aucunement fin à cette situation.

M. le président consulte la Chambre sur l'ordre du jour Chevallier.

La première partie ainsi conçue : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement » est adoptée par 345 voix contre 160.

La seconde partie : « et soucieux de maintenir la discipline dans l'armée » est votée à mains levées.

L'ensemble est adopté par 359 voix contre 49, sur 408 votants.

### LES CHEMINS DE FER DUSUD

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'approuver la convention passée entre le ministre des travaux publics et la Compagnie du chemin de fer du Sud de la France, pour la modification des contrats qui lient cette Compagnie à l'Etat.

### DISCOURS DE M. CAVAIGNAC

M. Cavaignac regrette que la discussion du budget soit interrompue, puis il discute la convention.

La Compagnie a pu se procurer le bénéfice de neuf millions par une seule émission d'obligations, grâce à la garantie de l'Etat. La Compagnie est devenue la proie des financiers qui se sont surtout occupés de faire des affaires, en distribuant largement leur publicité aux officiers. (Très bien! à gauche.)

La ligne de Nice à Puget-Théniers, qui

est de 50 kilomètres, a coûté 89,000 francs le kilomètre. On a, par une ligne stratégique, posé quatre lignes de rails, mais inutilisables, comme si elles étaient là pour indiquer la stérilité de la défense, qui n'est faite que dans l'intérêt de ceux qui ont droit...

La Compagnie dépensait en frais généraux 18,000,000 francs, sur une dépense totale de 25,000,000 francs. Il n'est pas possible de passer avec cette Compagnie de nouveaux traités d'exploitation; elle est, dans une très large mesure, à la merci de l'Etat.

L'Etat laisse à la Compagnie l'exploitation des lignes, à ses risques et périls, mais il lui accorde en échange, non seulement la garantie d'intérêt, mais encore un accroissement de la garantie d'intérêt, et l'autorise à émettre cinq millions d'obligations nouvelles.

Toutes les fois qu'il s'agit d'une entreprise nouvelle, cette entreprise est obligée de passer sous les fourches caudines des changements de la publicité. (Très bien.)

Le gouvernement s'est ému de cette situation; il a déployé une énergie dont on doit louer; il faudra de l'habileté et du courage pour aller jusqu'au bout. (Applaudissements.)

En terminant, M. Cavaignac dit qu'il faut retirer l'exploitation du réseau à la Compagnie du Sud de la France et conclut au rejet du projet.

REPONSE DU MINISTRE

M. Barthou, ministre des travaux publics. — La nouvelle convention correspond aux volontés de la Chambre exprimées dans les rapports de la commission du budget. La convention nouvelle donne satisfaction aux critiques de M. Pelletan; elle dégage le budget de l'Etat et intéresse la Compagnie à améliorer son exploitation.

L'avantage essentiel de la convention est de mettre au compte de la Compagnie les insuffisances d'exploitation.

L'Etat n'y contribue plus, mais il n'en partagera pas moins les bénéfices. L'avantage, de ce chef, d'ici à dix ans, sera de 300,000 fr. par an.

La Compagnie du Sud de la France devait 116 millions 400,000 francs. Son fonds de roulement s'élève en outre à 6 millions. Elle a un capital d'actions de 25 millions et de 84 millions d'obligations, soit un déficit de 10 à 11 millions, qu'elle ne peut combler que par une nouvelle émission, en raison de sa situation.

Elle a cependant les millions nécessaires. Pour faire face actuellement au service de ces nouvelles obligations, la Compagnie a dû contracter une dette flottante.

Le rejet de la convention entraînerait la liquidation, sa faillite et l'Etat n'en serait pas moins tenu, au paiement de la garantie. (Exclamations.)

M. Jaurès. — C'est la carte rouge. M. Barthou. — Le rôle du représentant de l'Etat n'est pas de faire faillite aux engagements par lui contractés.

Il est rare surtout qu'on manque aux engagements qui ruinent les nombreux porteurs de titres de caisses de retraites, au profit des spéculateurs de la bourse. (Applaudissements.)

Je me suis refusé de traiter avec la Compagnie tant qu'elle aura à sa tête les hommes qui l'ont exploitée en 1885 et en 1889. — Je n'ai pas exigé le remplacement en entier du Conseil d'administration, pour maintenir les responsabilités en cas de faillite.

Mais tous ces membres disparaîtront après le vote de la convention. Le gouvernement a ordonné, de plus, une instruction judiciaire contre l'ancien directeur et l'ancien sous-directeur. Le rejet de la convention ne profiterait qu'aux Compagnies secondaires. Il serait, en effet, difficile d'obtenir désormais la révision de leurs contrats. La Chambre reconnaît que le gouverneur. (Vifs applaudissements.)

DISCOURS DE M. JAURÈS

M. Jaurès s'étonne des négligences du gouvernement. Le ministre est aujourd'hui réduit à prendre des prescriptions sanitaires contre ceux qui avaient en main une affaire où les deniers de l'Etat étaient engagés et où, les actionnaires eux-mêmes, étaient les dupes d'une poignée de financiers. Il y a superposition de galeries sur galeries, de parasites sur parasites; c'est l'iniquité à plusieurs étages, bâtie sur les bases de plus en plus chancelantes, d'un prolétariat qui se dérobe au poids de l'édict. (Très bien.)

La garantie, comme on l'a dit bien souvent à la Chambre, n'est qu'une avance remboursable sur l'actif des Compagnies, et qu'elles considèrent aujourd'hui comme une fiction.

S'il y a des hommes publics compromis, qu'on le dise et qu'on ne laisse pas les présomptions s'établir. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Millerand se fait remarquer particulièrement par son enthousiasme. M. Barthou. — M. Millerand si vous connaissez des noms, donnez-les.

M. Millerand. — Je n'ai pas à me substituer à votre collègue de la justice. (Bruits.) M. Jaurès. — Le gouvernement doit donner des noms à l'opinion pour faire son devoir. (Applaudissements.)

Est-il sûr qu'il ne reste aucune complaisance obscure dans ceux qui demeurent, alors qu'on a reconnu la nécessité de poursuivre les autres? (Vifs applaudissements.)

L'orateur, descendant de la tribune, dépose la motion préjudicielle suivante: « La Chambre décide qu'elle ajourne toute décision sur la Convention jusqu'à ce qu'elle ait été soumise, jusqu'à ce qu'elle ait été soumise par le gouvernement, à la suite de la marche de qui lui permet d'appréhender et l'emploi exact des fonds dépensés sous la rubrique de frais généraux. (Applaudissements à gauche.)

DISCOURS DE M. CROUDET

M. Croudet, rapporteur. — La Convention actuelle impose les larges sacrifices au dividende. S'il y a eu des choses défectueuses, il faut qu'elles soient poursuivies. Quel bénéfice l'Etat pourrait-il retirer du fait qu'on laisserait tomber la Compagnie? En accusant la Compagnie à la liquidation, on serait obligé de payer 400,000 francs de plus par an. La commission a notablement amélioré le texte de la convention passée par le gouvernement. L'Etat renonce, en somme, à un remboursement que jamais, en aucun cas, il n'aurait pu obtenir.

L'orateur continue en résumant, point par point, sur le terrain technique, les arguments développés par M. Jaurès. Il termine ainsi: « Je ne crois pas qu'il soit possible pour l'Etat de sortir de la situation actuelle autrement qu'en traitant avec la Compagnie, même lorsque cette Compagnie a commis des fautes. » (Très bien.)

M. Barthou. — Je demande à la Chambre, au nom du Gouvernement, de repousser la motion de M. Jaurès.

Sur les frais généraux, les frais de publicité ne sont que de 5,30 francs. M. Jaurès a satisfaction en ce qui concerne la poursuite des faits délictueux. La prescription est couverte, l'instruction est ouverte. La Chambre n'a pas à demander plus et à se substituer à l'action de la justice. (Très bien.)

par le Parlement les responsabilités administratives. Je vous demande de ne pas ajouter à la comédie financière et politique du Panama la comédie financière et politique du Sud. (Exclamations à gauche.)

REJET DE LA MOTION JAURÈS

On procède au vote sur la motion préjudicielle de M. Jaurès. Le scrutin donne lieu à un pointage. La séance, suspendue à 6 heures 50, est reprise à 4 h. 05.

Le président fait connaître le résultat du pointage: Votants, 510. Pour, 257. Contre, 257. La motion est repoussée.

VIFS INCIDENTS

M. Millerand. — Les ministres ont voté! M. Dupuy. — Les ministres sont députés et ont le droit de voter.

M. Barthou. — Le gouvernement demande à la Chambre de déclarer l'urgence. Par ma part, je ne mets pas dans la question de susceptibilités personnelles (Bruit.)

M. Pelletan interrompt au milieu du bruit. (Protestations indignées au centre; mouvement prolongé.)

Plusieurs voix au centre. — Mais présidents donc!

M. Barthou. — J'ai bien entendu l'interpellation de M. Pelletan. Il m'a dit, quand j'ai déclaré que je ne mettais pas de susceptibilités personnelles dans cette affaire: « Vous n'en avez pas! »

M. Pelletan proteste, au milieu de l'agitation, contre l'interprétation donnée à son interruption. Il a voulu dire que le ministre n'était pas en cause, qu'il n'avait aucune responsabilité. (Très bien à l'extrême gauche.)

Voix au centre: Des excuses! des excuses!

M. Modeste Leroy. — Si nous étions présidents, cela arriverait pas! (Mouvement et exclamations indignées de l'extrême gauche.)

M. Brisson. — Je retiens le mot. Je saurais quelle conduite tenir, mais l'allusion est tellement personnelle que je ne veux pas la relever ici. (Bruit prolongé.)

QUESTION DE CONFIANCE

M. Barthou continue. — J'ai dit notamment: Je n'y mets pas de susceptibilité personnelle, puisqu'il a été reconnu que je suis étranger au contrat antérieur, mais il y a pour le gouvernement et pour moi une question de dignité. (Très bien au centre. Mouvements divers.)

Le vote qui vient d'être émis ne me donnerait pas une autorité suffisante pour continuer de rester, s'il n'est suivi d'un vote d'urgence.

Le gouvernement demande l'urgence en attachant cette signification à ce vote qu'il implique la confiance dans les déclarations et dans l'attitude du gouvernement. (Applaudissements.)

M. Cavaignac demande le rejet de l'urgence et réclame du gouvernement une convention différente, retirant l'exploitation à la compagnie.

VOTE DU PROJET

L'urgence, mise aux voix, est proposée par 382 voix contre 207. M. Barthou demande la continuation de la discussion.

Le passage à la discussion des articles est voté. Les articles 1 et 2 sont adoptés. L'ensemble est mis aux voix. Après une déclaration de M. Marcel Habert, qui vote contre, parce qu'il estime qu'il vaut mieux que la Société soit dirigée par un syndicat de faillite que par les anciens associés du baron de Reinach.

Pendant le vote, M. Modeste Leroy monte au fauteuil auprès de M. Brisson, avec lequel il a une longue conversation très amicale, mais l'incident n'aura pas de suite, car leur conversation se termine par un échange de poignées de mains.

La séance est levée à 7 h. 50 et renvoyée à lundi.

LE PROCÈS DREYFUS

Paris, 22 décembre. La troisième audience du procès du capitaine Dreyfus a commencé cet après-midi, à une heure, avec la même ponctualité que les précédentes.

PLAIDOIRIE DE M. DEMANGE M. Dreyfus, le capitaine, le président et le public ont écouté avec une attention soutenue la plaidoirie de M. Demange, l'avocat de l'accusé, à pris la parole.

On suppose, — car, dans la matière, les suppositions seules sont admises — que sa plaidoirie se prolongera durant de longues heures. Aussi ne pense-t-on avoir couronné le succès du jugement qui nous avons vu hier soir.

AUX ABORDS DE LA SALLE Le huis clos est aussi rigoureusement observé que précédemment. Les journalistes qui, les premiers jours du procès, avaient accès dans la cour de la prison du Cherche-Midi, se voient sévèrement refusés l'entrée de la prison; ils sont réduits à stationner dans la rue, attendant que l'heure du prononcé du jugement leur ouvre l'entrée de la salle du conseil de guerre.

Les gardes républicains chargés du service d'ordre sont l'objet de questions incessantes, posées d'une façon insidieuse, mais auxquelles ils ne se laissent pas prendre, observateurs scrupuleux qu'ils sont d'une consigne sévère.

de cartes dans la cour. Ceux-ci peuvent pénétrer jusque dans le vestibule d'honneur, mais deux factionnaires, placés au pied de l'escalier qui conduit à la salle du conseil, empêchent d'aller plus loin. Il semble alors que l'attente ne doive plus se prolonger beaucoup, car on annonce plusieurs détenus militaires: on croit qu'ils vont être jugés après le capitaine Dreyfus.

Le huis clos est aussi rigoureusement observé que précédemment. Les journalistes qui, les premiers jours du procès, avaient accès dans la cour de la prison du Cherche-Midi, se voient sévèrement refusés l'entrée de la prison; ils sont réduits à stationner dans la rue, attendant que l'heure du prononcé du jugement leur ouvre l'entrée de la salle du conseil de guerre.

Le huis clos est aussi rigoureusement observé que précédemment. Les journalistes qui, les premiers jours du procès, avaient accès dans la cour de la prison du Cherche-Midi, se voient sévèrement refusés l'entrée de la prison; ils sont réduits à stationner dans la rue, attendant que l'heure du prononcé du jugement leur ouvre l'entrée de la salle du conseil de guerre.

Le huis clos est aussi rigoureusement observé que précédemment. Les journalistes qui, les premiers jours du procès, avaient accès dans la cour de la prison du Cherche-Midi, se voient sévèrement refusés l'entrée de la prison; ils sont réduits à stationner dans la rue, attendant que l'heure du prononcé du jugement leur ouvre l'entrée de la salle du conseil de guerre.

Le huis clos est aussi rigoureusement observé que précédemment. Les journalistes qui, les premiers jours du procès, avaient accès dans la cour de la prison du Cherche-Midi, se voient sévèrement refusés l'entrée de la prison; ils sont réduits à stationner dans la rue, attendant que l'heure du prononcé du jugement leur ouvre l'entrée de la salle du conseil de guerre.

Le huis clos est aussi rigoureusement observé que précédemment. Les journalistes qui, les premiers jours du procès, avaient accès dans la cour de la prison du Cherche-Midi, se voient sévèrement refusés l'entrée de la prison; ils sont réduits à stationner dans la rue, attendant que l'heure du prononcé du jugement leur ouvre l'entrée de la salle du conseil de guerre.

Le huis clos est aussi rigoureusement observé que précédemment. Les journalistes qui, les premiers jours du procès, avaient accès dans la cour de la prison du Cherche-Midi, se voient sévèrement refusés l'entrée de la prison; ils sont réduits à stationner dans la rue, attendant que l'heure du prononcé du jugement leur ouvre l'entrée de la salle du conseil de guerre.

Le huis clos est aussi rigoureusement observé que précédemment. Les journalistes qui, les premiers jours du procès, avaient accès dans la cour de la prison du Cherche-Midi, se voient sévèrement refusés l'entrée de la prison; ils sont réduits à stationner dans la rue, attendant que l'heure du prononcé du jugement leur ouvre l'entrée de la salle du conseil de guerre.

Le huis clos est aussi rigoureusement observé que précédemment. Les journalistes qui, les premiers jours du procès, avaient accès dans la cour de la prison du Cherche-Midi, se voient sévèrement refusés l'entrée de la prison; ils sont réduits à stationner dans la rue, attendant que l'heure du prononcé du jugement leur ouvre l'entrée de la salle du conseil de guerre.

Le huis clos est aussi rigoureusement observé que précédemment. Les journalistes qui, les premiers jours du procès, avaient accès dans la cour de la prison du Cherche-Midi, se voient sévèrement refusés l'entrée de la prison; ils sont réduits à stationner dans la rue, attendant que l'heure du prononcé du jugement leur ouvre l'entrée de la salle du conseil de guerre.

Le huis clos est aussi rigoureusement observé que précédemment. Les journalistes qui, les premiers jours du procès, avaient accès dans la cour de la prison du Cherche-Midi, se voient sévèrement refusés l'entrée de la prison; ils sont réduits à stationner dans la rue, attendant que l'heure du prononcé du jugement leur ouvre l'entrée de la salle du conseil de guerre.

Le huis clos est aussi rigoureusement observé que précédemment. Les journalistes qui, les premiers jours du procès, avaient accès dans la cour de la prison du Cherche-Midi, se voient sévèrement refusés l'entrée de la prison; ils sont réduits à stationner dans la rue, attendant que l'heure du prononcé du jugement leur ouvre l'entrée de la salle du conseil de guerre.

Le huis clos est aussi rigoureusement observé que précédemment. Les journalistes qui, les premiers jours du procès, avaient accès dans la cour de la prison du Cherche-Midi, se voient sévèrement refusés l'entrée de la prison; ils sont réduits à stationner dans la rue, attendant que l'heure du prononcé du jugement leur ouvre l'entrée de la salle du conseil de guerre.

Le huis clos est aussi rigoureusement observé que précédemment. Les journalistes qui, les premiers jours du procès, avaient accès dans la cour de la prison du Cherche-Midi, se voient sévèrement refusés l'entrée de la prison; ils sont réduits à stationner dans la rue, attendant que l'heure du prononcé du jugement leur ouvre l'entrée de la salle du conseil de guerre.

Le huis clos est aussi rigoureusement observé que précédemment. Les journalistes qui, les premiers jours du procès, avaient accès dans la cour de la prison du Cherche-Midi, se voient sévèrement refusés l'entrée de la prison; ils sont réduits à stationner dans la rue, attendant que l'heure du prononcé du jugement leur ouvre l'entrée de la salle du conseil de guerre.

Le huis clos est aussi rigoureusement observé que précédemment. Les journalistes qui, les premiers jours du procès, avaient accès dans la cour de la prison du Cherche-Midi, se voient sévèrement refusés l'entrée de la prison; ils sont réduits à stationner dans la rue, attendant que l'heure du prononcé du jugement leur ouvre l'entrée de la salle du conseil de guerre.

Le huis clos est aussi rigoureusement observé que précédemment. Les journalistes qui, les premiers jours du procès, avaient accès dans la cour de la prison du Cherche-Midi, se voient sévèrement refusés l'entrée de la prison; ils sont réduits à stationner dans la rue, attendant que l'heure du prononcé du jugement leur ouvre l'entrée de la salle du conseil de guerre.

Le huis clos est aussi rigoureusement observé que précédemment. Les journalistes qui, les premiers jours du procès, avaient accès dans la cour de la prison du Cherche-Midi, se voient sévèrement refusés l'entrée de la prison; ils sont réduits à stationner dans la rue, attendant que l'heure du prononcé du jugement leur ouvre l'entrée de la salle du conseil de guerre.

Le huis clos est aussi rigoureusement observé que précédemment. Les journalistes qui, les premiers jours du procès, avaient accès dans la cour de la prison du Cherche-Midi, se voient sévèrement refusés l'entrée de la prison; ils sont réduits à stationner dans la rue, attendant que l'heure du prononcé du jugement leur ouvre l'entrée de la salle du conseil de guerre.

Le huis clos est aussi rigoureusement observé que précédemment. Les journalistes qui, les premiers jours du procès, avaient accès dans la cour de la prison du Cherche-Midi, se voient sévèrement refusés l'entrée de la prison; ils sont réduits à stationner dans la rue, attendant que l'heure du prononcé du jugement leur ouvre l'entrée de la salle du conseil de guerre.

Le huis clos est aussi rigoureusement observé que précédemment. Les journalistes qui, les premiers jours du procès, avaient accès dans la cour de la prison du Cherche-Midi, se voient sévèrement refusés l'entrée de la prison; ils sont réduits à stationner dans la rue, attendant que l'heure du prononcé du jugement leur ouvre l'entrée de la salle du conseil de guerre.

Le huis clos est aussi rigoureusement observé que précédemment. Les journalistes qui, les premiers jours du procès, avaient accès dans la cour de la prison du Cherche-Midi, se voient sévèrement refusés l'entrée de la prison; ils sont réduits à stationner dans la rue, attendant que l'heure du prononcé du jugement leur ouvre l'entrée de la salle du conseil de guerre.

Le huis clos est aussi rigoureusement observé que précédemment. Les journalistes qui, les premiers jours du procès, avaient accès dans la cour de la prison du Cherche-Midi, se voient sévèrement refusés l'entrée de la prison; ils sont réduits à stationner dans la rue, attendant que l'heure du prononcé du jugement leur ouvre l'entrée de la salle du conseil de guerre.

Le huis clos est aussi rigoureusement observé que précédemment. Les journalistes qui, les premiers jours du procès, avaient accès dans la cour de la prison du Cherche-Midi, se voient sévèrement refusés l'entrée de la prison; ils sont réduits à stationner dans la rue, attendant que l'heure du prononcé du jugement leur ouvre l'entrée de la salle du conseil de guerre.

Le huis clos est aussi rigoureusement observé que précédemment. Les journalistes qui, les premiers jours du procès, avaient accès dans la cour de la prison du Cherche-Midi, se voient sévèrement refusés l'entrée de la prison; ils sont réduits à stationner dans la rue, attendant que l'heure du prononcé du jugement leur ouvre l'entrée de la salle du conseil de guerre.

forte et que cela seul serait de nature à constituer la fraude; les bidons refusés ne devant plus être représentés.

Quant à Morel, le tribunal relève les modifications qu'il a fait subir aux bidons, ainsi que les manœuvres à l'aide desquelles il a fait disparaître la lettre R dont les bidons n'ont pas les conditions dans lesquelles les nouveaux bidons devaient être représentés.

Les condamnations suivantes ont été prononcées: M. Maisonneuve, fabricant de ferblanterie (c'est lui qui a construit les réservoirs défectueux), un an de prison et 100 fr. d'amende.

M. Morel, contre-maître de la maison Maisonneuve, dix mois de prison et 100 fr. d'amende.

M. Allez, père et fils, chacun trois mois de prison et 100 francs d'amende.

M. Rémy, préposé à la réception des fournitures à la maison Allez, trois mois de prison et 100 francs d'amende.

Tous sont, en outre, condamnés solidairement aux dépens.

MM. Allez attendaient dans la salle des Pas-Perdus le jugement. Dès qu'il a été prononcé, ils sont allés, en compagnie des autres condamnés et des avocats, au greffe correctionnel, où tous ont signé immédiatement leur acte d'appel.

LES AFFAIRES DE CHANTAGE Paris, 22 décembre. Poursuivant son enquête au sujet de l'affaire Allez, M. Doppier a entendu aujourd'hui un certain nombre de journalistes parisiens et le correspondant à Paris d'un journal de province qui avait été, on s'en souvient, convoqué par une commission d'enquête nommée par le comité des divers syndicats de la presse parisienne et qui à cette époque avait décliné la compétence de cette commission.

Quelques-uns d'entre eux ont été confrontés avec MM. Canivet et Dreyfus.

M. Meyer, juge d'instruction, a entendu, cet après-midi, M. Dauriac, arrêté dernièrement.

La somme qu'aurait réclamée M. Dauriac à M. Choquet, banquier à Senlis, serait de 30,000 fr.

LE SOLDAT MIRMAN EN PRISON Paris, 22 décembre. Le soldat Mirman a été mis en prison jeudi soir, au fort de Vincennes.

Cette punition n'a pas été communiquée au rapport vendredi matin et on en tient les motifs secrets.

Les uns croient qu'il aurait signé un manifeste en faveur de la candidature de M. Gérault-Richard; les autres que M. Mirman aurait déposé un amendement au budget de la guerre.

Ce qui est bien certain, c'est que M. Mirman a été, depuis son incarcération, interrogé plusieurs fois par M. le commandant Bazin.

On ajoute que le député-soldat aurait écrit de sa prison, une longue lettre au président de la Chambre et à M. Millerand, député de la Seine.

Hier, on lui a fait faire, dans la soirée, une heure de peloton de punition, dans les fossés du fort.

LES SCANDALES ITALIENS Londres, 22 décembre. Une correspondance de Londres au sujet de la publication d'une nouvelle série de documents scandaleux.

D'autre part, on affirme officiellement que l'écriture de ces documents est faussée et que, par conséquent, ils sont faux.

Rome, 22 décembre. On commente beaucoup la cordialité plus qu'ordinaire du roi envers M. Crispi, lors de la dernière audience ministérielle. La position de M. Crispi semble plus forte que jamais.

EXÉCUTION CAPITALE Paris, 22 décembre. M. Doibler est parti, ce matin, pour Chalons-sur-Saône, afin de procéder à l'exécution de Mazuyé, condamné à mort le 31 octobre dernier, pour assassinat de trois bûcherons dans la forêt de Saint-Sorlin.

Les condamnations capitales ne pouvant légalement avoir lieu le dimanche, il est probable que c'est lundi matin que tombera la tête de l'assassin de Chalons.

Chronique Agricole LA RÉSISTANCE DES VIGNES AMÉRICAINES Nous avons, dans notre dernière cause (voir Nouveau Lyon du 12 décembre), soulevé une question d'une importance capitale pour l'avenir de la viticulture: celle de la résistance au phylloxera des vignes américaines. Bien d'erreurs ont cours, à ce sujet, dans le monde viticole; aussi, croyons-nous faire œuvre utile en nous efforçant de les dissiper, bien que la place dont nous disposons ici soit un peu étroite pour nous permettre de donner à notre thème le développement qui lui conviendrait.

Tout le monde sait aujourd'hui, qu'aucune de nos anciennes vignes de France ne résiste au phylloxera. Au début de l'invasion, on a bien voulu espérer que tel ou tel cépage pourrait supporter les attaques d'un ennemi si petit. Mais les illusions se sont évanouies les unes après les autres, à mesure que le puceron, dans sa marche triomphale, avançait plus avant dans le cours du vignoble français. Hélas! il fallait bien se rendre à l'évidence, et la mort de l'Etranger de l'Adhy elle-même, sur laquelle cependant on avait fondé tant d'espoir, a porté le dernier coup à la dernière espérance de quelques bons esprits.

et aussi de l'impossibilité dans laquelle on se trouve parfois de pouvoir l'appliquer d'une façon efficace, que l'on a songé, dès la première heure, à l'emploi des vignes américaines pour la reconstitution des vignobles.

L'Amérique, qui nous a envoyé le mal, nous a fourni en même temps le remède. C'est fort heureux, car il est à croire que sans les vignes américaines le vignoble français serait aujourd'hui près de sa fin.

On a remarqué au début de l'invasion phylloxérique que les cépages du Nouveau Monde, plantés au milieu de plants français, restaient vigoureux alors que ces derniers disparaissaient rapidement sous les attaques du phylloxera. Cette observation très importante, fit l'objet d'une étude suivie. La résistance continua à s'affirmer et on ne tarda pas à la considérer comme suffisante pour en faire la base d'un nouveau système de culture: le greffage de nos vignes européennes sur les racines de vignes américaines.

Si tôt que M. Gaston Bazile eut jeté cette idée au Congrès de Beaune, en 1869, les viticulteurs méridionaux, qui furent des premiers éprouvés, se mirent à l'œuvre. Bientôt on vit de nouveaux des pampres chargés de fruits recouvrir d'immenses surfaces depuis peu de temps dévastées. Peut-être même, alla-t-on un peu vite; les plus enthousiasmés de la vigne américaine ne tardèrent pas à s'en apercevoir.

La confiance, au début, fut trop absolue; il suffisait qu'un morceau de bois portât le nom d'Américain pour qu'on le considérât comme une panacée. On greffa tout ce que l'on avait sous la main, du Concord, du Clinton, etc., sans connaître suffisamment la valeur réelle de ces plants. Aussi combien de malheureux propriétaires furent obligés après très peu d'années d'arracher des vignes à peine adultes qui, bien que greffées sur américain faiblissaient sous les attaques répétées du phylloxera.

Certains propriétaires même possédèrent le courage jusqu'à reconstruire trois fois leurs vignobles sur des porte-greffes différents.

On se rappelle encore le retentissement qu'eurent ces désastres parmi les viticulteurs. La foi des plus convaincus fut un moment ébranlée, et il ne fallut rien moins que la parole autorisée de maîtres tels que les Planchon, les Félix, les Viala, etc., pour faire renaître l'espoir qui devait conduire au succès. L'expérience coûte cher, mais elle ne fut pas sans porter ses fruits.

On apprît ainsi que toutes les vignes américaines n'avaient pas, au même degré, la faculté de résister au phylloxera. Si certaines succombent sous ses attaques au bout de peu d'années, d'autres, au contraire, se sont montrées jusqu'ici d'une résistance complète.

M. Millardet et d'autres expérimentateurs ont montré que cette résistance des vignes américaines était en relation directe avec le nombre et l'état successif des nodosités, des renflements et des tubérosités que forme le phylloxera sur les racines.

M. Millardet a eu l'idée de traduire cet état et ce nombre des tubérosités et des nodosités par des coefficients qui indiquent en même temps la valeur de la résistance des diverses vignes. Ces coefficients constituent ce que l'on appelle des échelles de résistance.

Les échelles de résistance donnent des indications relatives, mais comparatives, sur la valeur des vignes de viticulture, dites dans un même milieu et dans des conditions identiques. C'est en suivant ces données que MM. Viala et Ravaz ont dressé, en 1892, une échelle de résistance dont nous extrayons les chiffres suivants:

Confolens (sauf variétés) 19.50  
Ruprestis (sauf variétés) 18.50 à 15.50  
Berlandier (sauf variétés) 18.00 à 19.00  
Bjarrin (bonnes formes) 19.00  
York Madria 11.00  
Taylor 11.00  
Noah 13.00  
Hilvira 8.00  
Clinton 8.00  
Goucor 3.00  
Vialla 12.00  
Sénasqua 5.00  
Duchess 12.00  
Jacquez 13.00  
Herbemont 12.00  
Onahello 6.00  
Cathella 4.00  
Vignes françaises 0 à 1.00

Ainsi que le font remarquer MM. Viala et Ravaz, cette échelle a été dressée provisoirement; elle comprend des coefficients qui vont de 0 à 20; le chiffre 20 correspond à l'immunité absolue, c'est-à-dire à l'absence complète de nodosités, de renflements et de tubérosités sur les racines.

La note 19 ou 19.50 est donnée aux vignes qui présentent quelques rares nodosités, mais pas de renflements, ni de tubérosités, — on sait que les nodosités n'ont qu'une importance secondaire au point de vue des effets nuisibles; — dans ce cas, la résistance est presque absolue. Ici les chiffres vont en diminuant avec l'abondance et la pénétration plus ou moins profonde de la décomposition dans l'intérieur des racines.

En outre des conditions spéciales qui doivent présider à l'appréciation de la valeur de la résistance, il faut que les observations soient poursuivies pendant plusieurs années successives, surtout pour les cépages nouveaux, et complétées autant que possible dans des sols et des régions différents. Ainsi, on pourrait citer des cas d'hybrides qui ont pour l'abord d'une résistance absolue et se sont montrés d'une résistance inférieure au bout de quelques années, ou dans des milieux différents de ceux où on les avait observés au premier lieu. On ne saurait donc être trop prudent à l'endroit des hybrides nouvellement créés.

Les échelles de résistance donnent seulement la valeur de la résistance absolue au phylloxera; mais, pour des cépages à résistance relative, celle-ci peut être modifiée par diverses causes qui agissent, soit sur l'insécité, soit sur la plante elle-même. On peut admettre que les modifications peuvent se produire sur les vignes qui, dans l'échelle ci-dessus, ont pour coefficient un chiffre égal ou inférieur à 15.

Ainsi le Jacquez qui résiste dans les sols riches qui lui conviennent, est déprimé par le phylloxera dans les terres infertiles et sèches. De même le Vialla, qui succombe très rapidement dans les terrains secs du Midi, s'est jusqu'ici montré suffisant dans les terrains plus fertiles et plus frais du centre de la France; c'est que l'insecte se multiplie en plus grande abondance dans les régions chaudes que dans les pays froids. Mais surviennent des conditions défavorables, comme de grandes sécheresses ou une mauvaise adaptation, et l'on constate alors des défaillances comme celle

que nous signalions dans notre dernière chronique. L'adaptation si importante pour toutes les vignes américaines doit être surtout parfaite pour des cépages à résistance moyenne, car, dans les milieux qui ne leur conviennent pas, le phylloxera a beaucoup plus de prise sur eux. Mais toutes les fois que le choix peut être fait entre plusieurs cépages ayant les mêmes propriétés recherchées, il faut avoir recours au plus résistant. C'est en agissant ainsi qu'on évitera les déceptions.

Un Agriculteur.

BOURSE DE LYON (SOIR) 3 00, 101.77; Extérieure, 73.42; Italie, 86.95; Crédit lyonnais, 8

Vos renseignements que nous avons pu recueillir à la maison portant le n° 48 de ce journal...

Le feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré la nuit dernière à 4 heures du matin...

Exploits de voleurs. — Deux individus, V. Marius, 27 ans, mécanicien, et C. Noël, 25 ans, manœuvre...

Arrestation. — Le commissaire de police du quartier de la Croix-Rouge a fait arrêter hier le sieur Antoine B., d'origine, montée de la Grand-Côte.

Escoffier. — Dernièrement, un habitant de la rue de la République, M. Jean Poncelet, jardinier...

MM. MARIX Frères Jeunes 96, rue de l'Hôtel-de-Ville nous prient de rappeler que leur vente annuelle de Coupes Soieries et Lainages...

Huile vierge de Foie de Morue fraîche, naturelle, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon-Saint-Paul.

CHABLY Hors Concours Exposition Universelle 1889 nous prient de rappeler que leur vente annuelle de Coupes Soieries et Lainages...

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

ACTUALITÉ Un vieux proverbe dit : « A l'œuvre on connaît l'artisan. » De nos jours, on peut le remplacer par cet autre proverbe : « A son action, on reconnaît le Sirop de Vial de Vaise. »

Il est bien facile de trouver, parmi ses connaissances, quelques personnes ayant fait usage du Sirop de Vial de Vaise. Que les malades atteints de rhume violent, catarrhe, bronchite, irritation, s'informent auprès d'elles et ils y verront qu'il a toujours réussi dans les cas où les autres remèdes étaient restés impuissants.

C'est, croyons-nous, la meilleure garantie que nous puissions donner de ce produit. Seulement, nous ne saurions trop mettre les malades en garde contre les contrefaçons qui sont très nombreuses. Il faut toujours le demander sous ce nom : Sirop de Vial de Vaise. Il coûte trois francs partout.

A nos lecteurs Il nous semble à propos d'appeler l'attention sur un produit spécial qui se recommande aux personnes atteintes aux affections des bronches et du larynx si communes dans nos régions.

Le Gaiacol Degout est véritablement précieux pour garantir contre les fustes effets des bronchites et du froid. Ce bon médicament calme très bien la toux, fait disparaître l'oppression, soulage le catarrhe tout en parlant l'haleine et assainit les voies respiratoires en y introduisant, par inhalation, son action antiseptique.

Dans toutes pharmacies. Dépôt général : Ancienne Pharmacie Lardet, place des Jacobins, 1, Lyon.

COMMUNICATIONS DIVERSES Nous insérons, sous ce titre, toutes les communications qui nous parviennent du public, sans distinction de parti ni d'opinion.

Université. — Nous apprenons que M. Albert Deltière vient d'être nommé directeur de l'Université, société mutuelle de prévoyance à A. d. s.

La Linotte. — Littéraire, artistique et amicale. De 7 à 11 heures, salle Philharmonique, 30, quai St-Antoine, soirée intime.

COURRIER MARITIME La Dordogne, allant à Buenos-Ayres, a quitté Pernambuco le 21 pour Bahia.

Nouvelles Militaires LES PERMUTATIONS Les permutations, pour motif de convenances personnelles, ont été effectuées par les officiers des grades de capitaine, lieutenant et sous-lieutenant, des corps de troupe de la même arme, seront prononcées dorénavant par les généraux commandants de corps d'armée, dans l'intérieur de leurs corps d'armée.

LES GRADES CASSÉS Aux termes d'un décret récent, les sous-officiers, caporaux ou brigadiers cassés, changeront désormais de corps.

La condamnation du capitaine Dreyfus. — Paris, 22 décembre. C'est au milieu d'un silence de mort que le colonel Maurel a prononcé le jugement qui met fin à ce triste procès.

LES DOCUMENTS GIOLITTI Rome, 22 décembre. Le rapport des cinq sénateurs sur les listes publiées par l'inculpé ne peuvent être considérées comme des documents, en raison de leur origine clandestine.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

MARCHÉS

Cours commerciaux. — Paris, 22 décembre 1894. — Cote officielle. — 4 premiers 48.75 à 49.00, 4 de mars 49.25 à 49.50, 4 de mai 49.50 à 49.75, 4 de juillet 49.75 à 50.00, 4 de septembre 50.00 à 50.25, 4 de novembre 50.25 à 50.50, 4 de janvier 50.50 à 50.75, 4 de mars 50.75 à 51.00, 4 de mai 51.00 à 51.25, 4 de juillet 51.25 à 51.50, 4 de septembre 51.50 à 51.75, 4 de novembre 51.75 à 52.00, 4 de janvier 52.00 à 52.25, 4 de mars 52.25 à 52.50, 4 de mai 52.50 à 52.75, 4 de juillet 52.75 à 53.00, 4 de septembre 53.00 à 53.25, 4 de novembre 53.25 à 53.50, 4 de janvier 53.50 à 53.75, 4 de mars 53.75 à 54.00, 4 de mai 54.00 à 54.25, 4 de juillet 54.25 à 54.50, 4 de septembre 54.50 à 54.75, 4 de novembre 54.75 à 55.00, 4 de janvier 55.00 à 55.25, 4 de mars 55.25 à 55.50, 4 de mai 55.50 à 55.75, 4 de juillet 55.75 à 56.00, 4 de septembre 56.00 à 56.25, 4 de novembre 56.25 à 56.50, 4 de janvier 56.50 à 56.75, 4 de mars 56.75 à 57.00, 4 de mai 57.00 à 57.25, 4 de juillet 57.25 à 57.50, 4 de septembre 57.50 à 57.75, 4 de novembre 57.75 à 58.00, 4 de janvier 58.00 à 58.25, 4 de mars 58.25 à 58.50, 4 de mai 58.50 à 58.75, 4 de juillet 58.75 à 59.00, 4 de septembre 59.00 à 59.25, 4 de novembre 59.25 à 59.50, 4 de janvier 59.50 à 59.75, 4 de mars 59.75 à 60.00, 4 de mai 60.00 à 60.25, 4 de juillet 60.25 à 60.50, 4 de septembre 60.50 à 60.75, 4 de novembre 60.75 à 61.00, 4 de janvier 61.00 à 61.25, 4 de mars 61.25 à 61.50, 4 de mai 61.50 à 61.75, 4 de juillet 61.75 à 62.00, 4 de septembre 62.00 à 62.25, 4 de novembre 62.25 à 62.50, 4 de janvier 62.50 à 62.75, 4 de mars 62.75 à 63.00, 4 de mai 63.00 à 63.25, 4 de juillet 63.25 à 63.50, 4 de septembre 63.50 à 63.75, 4 de novembre 63.75 à 64.00, 4 de janvier 64.00 à 64.25, 4 de mars 64.25 à 64.50, 4 de mai 64.50 à 64.75, 4 de juillet 64.75 à 65.00, 4 de septembre 65.00 à 65.25, 4 de novembre 65.25 à 65.50, 4 de janvier 65.50 à 65.75, 4 de mars 65.75 à 66.00, 4 de mai 66.00 à 66.25, 4 de juillet 66.25 à 66.50, 4 de septembre 66.50 à 66.75, 4 de novembre 66.75 à 67.00, 4 de janvier 67.00 à 67.25, 4 de mars 67.25 à 67.50, 4 de mai 67.50 à 67.75, 4 de juillet 67.75 à 68.00, 4 de septembre 68.00 à 68.25, 4 de novembre 68.25 à 68.50, 4 de janvier 68.50 à 68.75, 4 de mars 68.75 à 69.00, 4 de mai 69.00 à 69.25, 4 de juillet 69.25 à 69.50, 4 de septembre 69.50 à 69.75, 4 de novembre 69.75 à 70.00, 4 de janvier 70.00 à 70.25, 4 de mars 70.25 à 70.50, 4 de mai 70.50 à 70.75, 4 de juillet 70.75 à 71.00, 4 de septembre 71.00 à 71.25, 4 de novembre 71.25 à 71.50, 4 de janvier 71.50 à 71.75, 4 de mars 71.75 à 72.00, 4 de mai 72.00 à 72.25, 4 de juillet 72.25 à 72.50, 4 de septembre 72.50 à 72.75, 4 de novembre 72.75 à 73.00, 4 de janvier 73.00 à 73.25, 4 de mars 73.25 à 73.50, 4 de mai 73.50 à 73.75, 4 de juillet 73.75 à 74.00, 4 de septembre 74.00 à 74.25, 4 de novembre 74.25 à 74.50, 4 de janvier 74.50 à 74.75, 4 de mars 74.75 à 75.00, 4 de mai 75.00 à 75.25, 4 de juillet 75.25 à 75.50, 4 de septembre 75.50 à 75.75, 4 de novembre 75.75 à 76.00, 4 de janvier 76.00 à 76.25, 4 de mars 76.25 à 76.50, 4 de mai 76.50 à 76.75, 4 de juillet 76.75 à 77.00, 4 de septembre 77.00 à 77.25, 4 de novembre 77.25 à 77.50, 4 de janvier 77.50 à 77.75, 4 de mars 77.75 à 78.00, 4 de mai 78.00 à 78.25, 4 de juillet 78.25 à 78.50, 4 de septembre 78.50 à 78.75, 4 de novembre 78.75 à 79.00, 4 de janvier 79.00 à 79.25, 4 de mars 79.25 à 79.50, 4 de mai 79.50 à 79.75, 4 de juillet 79.75 à 80.00, 4 de septembre 80.00 à 80.25, 4 de novembre 80.25 à 80.50, 4 de janvier 80.50 à 80.75, 4 de mars 80.75 à 81.00, 4 de mai 81.00 à 81.25, 4 de juillet 81.25 à 81.50, 4 de septembre 81.50 à 81.75, 4 de novembre 81.75 à 82.00, 4 de janvier 82.00 à 82.25, 4 de mars 82.25 à 82.50, 4 de mai 82.50 à 82.75, 4 de juillet 82.75 à 83.00, 4 de septembre 83.00 à 83.25, 4 de novembre 83.25 à 83.50, 4 de janvier 83.50 à 83.75, 4 de mars 83.75 à 84.00, 4 de mai 84.00 à 84.25, 4 de juillet 84.25 à 84.50, 4 de septembre 84.50 à 84.75, 4 de novembre 84.75 à 85.00, 4 de janvier 85.00 à 85.25, 4 de mars 85.25 à 85.50, 4 de mai 85.50 à 85.75, 4 de juillet 85.75 à 86.00, 4 de septembre 86.00 à 86.25, 4 de novembre 86.25 à 86.50, 4 de janvier 86.50 à 86.75, 4 de mars 86.75 à 87.00, 4 de mai 87.00 à 87.25, 4 de juillet 87.25 à 87.50, 4 de septembre 87.50 à 87.75, 4 de novembre 87.75 à 88.00, 4 de janvier 88.00 à 88.25, 4 de mars 88.25 à 88.50, 4 de mai 88.50 à 88.75, 4 de juillet 88.75 à 89.00, 4 de septembre 89.00 à 89.25, 4 de novembre 89.25 à 89.50, 4 de janvier 89.50 à 89.75, 4 de mars 89.75 à 90.00, 4 de mai 90.00 à 90.25, 4 de juillet 90.25 à 90.50, 4 de septembre 90.50 à 90.75, 4 de novembre 90.75 à 91.00, 4 de janvier 91.00 à 91.25, 4 de mars 91.25 à 91.50, 4 de mai 91.50 à 91.75, 4 de juillet 91.75 à 92.00, 4 de septembre 92.00 à 92.25, 4 de novembre 92.25 à 92.50, 4 de janvier 92.50 à 92.75, 4 de mars 92.75 à 93.00, 4 de mai 93.00 à 93.25, 4 de juillet 93.25 à 93.50, 4 de septembre 93.50 à 93.75, 4 de novembre 93.75 à 94.00, 4 de janvier 94.00 à 94.25, 4 de mars 94.25 à 94.50, 4 de mai 94.50 à 94.75, 4 de juillet 94.75 à 95.00, 4 de septembre 95.00 à 95.25, 4 de novembre 95.25 à 95.50, 4 de janvier 95.50 à 95.75, 4 de mars 95.75 à 96.00, 4 de mai 96.00 à 96.25, 4 de juillet 96.25 à 96.50, 4 de septembre 96.50 à 96.75, 4 de novembre 96.75 à 97.00, 4 de janvier 97.00 à 97.25, 4 de mars 97.25 à 97.50, 4 de mai 97.50 à 97.75, 4 de juillet 97.75 à 98.00, 4 de septembre 98.00 à 98.25, 4 de novembre 98.25 à 98.50, 4 de janvier 98.50 à 98.75, 4 de mars 98.75 à 99.00, 4 de mai 99.00 à 99.25, 4 de juillet 99.25 à 99.50, 4 de septembre 99.50 à 99.75, 4 de novembre 99.75 à 100.00.

LYON-GUILLOTIÈRE. — Marché aux fourrages, du 22 décembre 1894. Foin première qualité les 100 k. 7.25 à 7.50, ordinaire 6.75 à 7.00, Luzerne premier choix 6.00 à 6.50, ordinaire 5.25 à 5.75, paille de seigle 2.75 à 3.25, de froment 2.75 à 3.25, d'avoine 2.50 à 3.10. Droits d'octroi non compris. Lesquels, Son, 100 kil. de 8... à 8.50. — Fougères, de 10.50 à 12.50. Rendues à Lyon.

L'ÉLECTION DU BOIS-D'ONGT Les électeurs du canton du Bois-d'Oingt ont lu l'article que notre collaborateur « Un Lyonnais » consacre, à la première page du journal, à l'élection d'aujourd'hui. Nous insistons sur ce point d'avantage. Il leur apparaît, à l'élection d'aujourd'hui, nous insistons sur ce point d'avantage. Il leur apparaît, à l'élection d'aujourd'hui, nous insistons sur ce point d'avantage.

GREVE DE TISSEURS A ROANNE Ainsi que nous l'avons sommairement annoncé hier, l'importante industrie du tissage des cotonnades de Roanne va subir une crise.

La grève est donc définitivement ouverte. Les tisseurs demandent l'augmentation de salaires dans toutes les usines, ou mieux, l'adoption par les patrons, d'un tarif général uniforme.

Le bruit circule que plusieurs députés socialistes — Jaurès en tête — vont arriver à Roanne.

IMMENSE INCENDIE Saint-Vincent-de-Reims, 22 décembre. Un grave incendie a éclaté aux filatures de Saint-Vincent-de-Reims; l'usine entière a été la proie des flammes.

BOURSE DU BOULEVARD 3 0/0, 101.75. — Extérieure, 73 1/2. — Turc, 25.57. — Banque Ottomane, 671.56. — Rio, 382.50.

Dernière Heure Paris, 22 décembre. Justices de paix M. Thinel est nommé suppléant du juge de paix de Saint-Martin-en-Bresse (Savoie-et-Loire).

Les fraudes électorales de Toulouse Toulouse, 22 décembre. La Chambre des mises en accusation vient d'évoquer complètement l'affaire des fraudes électorales de 1892 et de 1893, qui jusqu'ici, faisaient l'objet d'un supplément d'enquête, conformément à l'arrêt de renvoi de la Cour d'assises. Cette évocation a pour but de régulariser la présidence; mais elle aura pour résultat d'ouvrir un champ plus vaste aux investigations du conseil instructeur, en ce qui concerne Mascaras et ses co-détenus; Couderc et tous les autres inculpés.

Le Dîner du Ministère de la guerre Le ministre de la guerre et M<sup>me</sup> Mercier ont donné ce soir un grand dîner de 67 couverts aux membres du Conseil supérieur de la guerre, au comité technique aux membres de la commission supérieure de classement et aux hauts fonctionnaires du ministère de la guerre.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

Le moralité du procès Dreyfus. — Paris, 22 décembre. Parmi les députés de la région, ont voté pour : MM. Béard (Ain), Bizot, Boyssat, Charpentier, Clapot, Couturier, Dubief, Flournois, Genet, Giguot, Gillot, Girod, Guichard, Guillemant, Herbet, Jouffray, De Lacroix, Masson, Philpon, Pochon, Rivet, Sarrien, Souhet.

ESPIONNAGE ANGLAIS

Paris, 22 décembre. De la « Petite République » Les cuirassés Valmy et Jemmapes et le croiseur Libellule, au cours de leurs essais devant Saint-Nazaire, ont été suivis, à leur départ pour la haute mer, par un petit navire anglais, inscrit comme bateau de plaisance, qui avait à bord des officiers, des ingénieurs de la marine britannique, ayant pour mission d'établir la vitesse, la marche sous vapeur et la stabilité des navires français.

Leur correspondant des journaux, sans en attendre davantage, qu'il ait la salle; un brouillard s'éleva pendant que continuait la lecture du colonel Maurel.

Dans la rue du Cherche-Midi, personne; et à la seulement quelques groupes d'agents; mais, à la hauteur des barrières, la foule augmenta.

Les premières personnes qui sortent du Conseil sont arrêtées au passage; chacun veut connaître la sentence. Elle est accueillie avec étonnement; la peine est généralement trouvée trop légère.

Leur correspondant des journaux, sans en attendre davantage, qu'il ait la salle; un brouillard s'éleva pendant que continuait la lecture du colonel Maurel.

Dans la rue du Cherche-Midi, personne; et à la seulement quelques groupes d'agents; mais, à la hauteur des barrières, la foule augmenta.

Les premières personnes qui sortent du Conseil sont arrêtées au passage; chacun veut connaître la sentence. Elle est accueillie avec étonnement; la peine est généralement trouvée trop légère.

Leur correspondant des journaux, sans en attendre davantage, qu'il ait la salle; un brouillard s'éleva pendant que continuait la lecture du colonel Maurel.

Dans la rue du Cherche-Midi, personne; et à la seulement quelques groupes d'agents; mais, à la hauteur des barrières, la foule augmenta.

Les premières personnes qui sortent du Conseil sont arrêtées au passage; chacun veut connaître la sentence. Elle est accueillie avec étonnement; la peine est généralement trouvée trop légère.

Leur correspondant des journaux, sans en attendre davantage, qu'il ait la salle; un brouillard s'éleva pendant que continuait la lecture du colonel Maurel.

Dans la rue du Cherche-Midi, personne; et à la seulement quelques groupes d'agents; mais, à la hauteur des barrières, la foule augmenta.

Les premières personnes qui sortent du Conseil sont arrêtées au passage; chacun veut connaître la sentence. Elle est accueillie avec étonnement; la peine est généralement trouvée trop légère.

Leur correspondant des journaux, sans en attendre davantage, qu'il ait la salle; un brouillard s'éleva pendant que continuait la lecture du colonel Maurel.

Dans la rue du Cherche-Midi, personne; et à la seulement quelques groupes d'agents; mais, à la hauteur des barrières, la foule augmenta.

Les premières personnes qui sortent du Conseil sont arrêtées au passage; chacun veut connaître la sentence. Elle est accueillie avec étonnement; la peine est généralement trouvée trop légère.

Leur correspondant des journaux, sans en attendre davantage, qu'il ait la salle; un brouillard s'éleva pendant que continuait la lecture du colonel Maurel.

Dans la rue du Cherche-Midi, personne; et à la seulement quelques groupes d'agents; mais, à la hauteur des barrières, la foule augmenta.

Les premières personnes qui sortent du Conseil sont arrêtées au passage; chacun veut connaître la sentence. Elle est accueillie avec étonnement; la peine est généralement trouvée trop légère.

Leur correspondant des journaux, sans en attendre davantage, qu'il ait la salle; un brouillard s'éleva pendant que continuait la lecture du colonel Maurel.

Dans la rue du Cherche-Midi, personne; et à la seulement quelques groupes d'agents; mais, à la hauteur des barrières, la foule augmenta.

Les premières personnes qui sortent du Conseil sont arrêtées au passage; chacun veut connaître la sentence. Elle est accueillie avec étonnement; la peine est généralement trouvée trop légère.

Leur correspondant des journaux, sans en attendre davantage, qu'il ait la salle

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 23 Décembre 1894 N° 9

UNE MÉPRISE DU CŒUR

PAR E. ARNOUS-RIVIÈRE

Comment pouvez-vous supposer cela ? Ce général qui paraît tant aimer sa fille ? Il l'aime trop. C'est à ce point que dans les salons de Varsovie, on l'a surnommé Bartholo.

de cette grande situation sont largement compensés par la pesante surveillance du général. Il ne souffre personne autour d'elle. Il l'accable de tendresses inquiètes, de dévouements inopportuns. Elle n'a pas la plus petite liberté d'action, aucune initiative, et tout en aimant tendrement son père, elle se meurt, écrasée par l'amour qu'il lui témoigne.

— Il est de fait que l'exécuteur n'est en tout, et je ne serais pas éloigné d'être de votre avis, car le général, depuis son arrivée, n'a pas quitté sa fille d'un instant.

— Ah ! vous aussi, vous l'avez remarqué ? J'étais certain que vous vous en seriez aperçu.

— Pensez-vous rester encore bien longtemps auprès de mademoiselle Elise ?

— Je ne connais pas au juste l'époque où nous devrions nous séparer, mais je crois que cela ne tardera pas.

— Pourquoi donc ? A votre place je résisterai le plus longtemps possible dans cette famille ; c'est-à-dire jusqu'au moment où la jeune fille se mariera :

— Oh ! si j'attendais cet événement pour quitter la Russie, je crois qu'il faudrait m'armer de patience.

— Comment l'affection égoïste du père irait-elle jusqu'à imposer à la fille un célibat prolongé ?

Il est évident que le général la gardera pour lui seul tant qu'il le pourra. A chaque prétendant, il opposera des difficultés qu'il s'efforcera de rendre insurmontables.

D'ailleurs il est tellement frondeur d'aspect que les amoureux ou ceux qui seraient tentés de le devenir se tiennent à distance et soupirent au large du colombier. Cependant je connais le caractère d'Elise. Le jour où son cœur parlera, elle ne connaîtra aucun obstacle et, bon gré malgré il faudra bien que son père obéisse à sa volonté.

— Hum ! je pressens dans l'existence de ces deux personnes des orages à courte échéance.

— Cela dépend. Le père est extrêmement vain et fier de sa position. Il se peut, lorsqu'il aura perdu l'espoir d'accaparer sa fille plus longtemps au fond de son palais, qu'il se décide à la donner à quelque haut fonctionnaire de l'empire, et qu'il se console ainsi de la perte par le prestige qu'une pareille alliance ferait rejaillir sur sa maison.

— M<sup>lle</sup> Elise consentirait-elle à entrer dans une pareille combinaison ?

— Je n'en suis rien, mais je crois la chose possible. Il viendra un moment où la dose d'annui sera trop forte. Si doré que soient les barreaux de la cage, elle les sentira toujours près d'elle.

— Et alors ?

— Alors, quel que soit le côté par où se produira l'issue, elle déploiera ses ailes et prendra sa volée.

— C'est vraiment bien dommage que les destinées des jeunes filles soient livrées à de pareils hasards.

— Que voulez-vous, cher monsieur André, les trois quarts des femmes ne se marient pas autrement. Elles veulent

être libres, et, en se mariant, elles se figurent le devenir.

— C'est pourtant le contraire qui arrive souvent.

— Sans doute mais qu'en savent-elles ? Elles ne sentent que les entraves qui les gênent depuis leur enfance, et, comme elles n'ont pas ainsi que vous, messieurs, les mille carrières de l'homme qui donnent l'indépendance à vingt ans, elles se jettent tête baissée dans le mariage et remettent au lendemain du plus grand jour de leur vie, le soin d'organiser leur bonheur.

— C'est un peu tard.

— Oui, évidemment, mais la société est organisée ainsi ; ni vous, ni moi ne pouvons rien y changer.

— Ils se promènent longtemps encore. Ils causaient philosophie, ou bien André laissait sa compagnie lui dépendre à sa manière les mœurs et les défauts du grand monde Russe.

Il était de son avis en tous points, ayant résolu de ne jamais la contrarier et de s'en faire une amie. De temps à autre, il éprouvait quelque crainte que ce sentiment ne lui suffît pas, et il s'imposait alors une plus grande réserve.

Heureusement, ils redescendaient les belles allées vertes qui relient les villas du Cimier aux élégants faubourgs de la ville neuve. Ils croisaient les promeneurs qui revenaient de la côte et disparaissaient sous les ombres des petits parcs qui se succédaient sans interruption. Le soleil s'abaissait rapidement sur la mer, et le jour diminuait à vue d'œil. Obéissant aux prières de sa vieille con-

quête, André lui racontait une partie de ses aventures, confondant au hasard celles qu'il avait lues ou d'autres qu'il inventait, à la manière des contes qui charment ou endorment les enfants.

— Avant d'arriver à la Croix de Marbre, ils se séparèrent, ni l'un ni l'autre ne voulant être surpris par le général.

VII

L'hostilité jusqu'alors la tente du général se déclara tout-à-coup. — Malgré les précautions infinies d'André qui fuyait toujours les occasions de se trouver en sa présence le cercle de la vie intérieure de la pension Moller était trop étroit et trop intime, pour qu'il pût éviter tout contact avec cet homme, qui ne lui avait encore témoigné qu'une froideur hautaine ou une politesse dédaigneuse.

Peut-être avait-il déjà deviné, ce vieillard, que la réserve de ce beau et séduisant jeune homme était plutôt affectée que naturelle. Peut-être, aussi, était-il secrètement blessé dans son idolâtrie pour sa fille, qu'André ne lui rendit pas les hommages dont il la savait digne et qu'il n'eût certainement pas soufferts. Il se contentait donc avec peine dans les limites d'une neutralité qui n'attendait que l'occasion pour devenir agressive.

L'occasion se présenta.

C'était un soir. Les pensionnaires étaient presque tous réunis et s'amusaient à un jeu de cartes où le nombre des adversaires est indifférent, et qui est plutôt un prétexte social qu'une distraction réelle.

André était auprès de Thérèse Torquet, à laquelle il témoignait une amitié d'autant plus vive qu'il voulait écarter les soupçons du général. Jules, le frère de Thérèse et le Français de la pension avec André, se retirait toujours après le repas. Elise était de l'autre côté de la table et causait à demi-voix avec la comtesse suédoise, en regardant ses cartes.

Les deux jeunes gens étaient séparés par plusieurs personnes à droite et à gauche.

Les gens âgés causaient politique autour du feu et écoutaient le général, qui parlait d'une difficulté diplomatique entre les grandes puissances, laquelle menaçait d'embrasser l'Europe.

André, fort insouciant de son jeu, se contentait de ce muet bonheur que l'on éprouve dans le rayon de la femme aimée et prêtait une oreille inattentive à la conversation des graves voisins. Peu à peu son esprit se fixa. — Le général s'animait et accusait la France d'être un sujet de trouble perpétuel. Il lui donnait tous les torts et, énumérant les griefs de l'étranger, jaloux depuis mille ans de son génie et de sa glorieuse puissance, il remontait la chronologie de l'histoire jusqu'à Waterloo et s'écria avec un sauvage amertume :

— Quelle faute nous avons commise alors ! Nous devons briser en mille pièces cette nationalité maudite et nous en partager les débris.

(A suivre)

AVIS POUR DETTES

M. Quintinard Pierre, rue de Créqui, 154, porte à la connaissance du public qu'il ne reconnaît aucune dette contractée par son fils, Quintinard Michel, qui a quitté le domicile paternel.

Etude de M<sup>e</sup> BACHELET, huissier, rue Grenette, 11

VENTE JUDICIAIRE

Le 26 décembre, à 11 heures, rue de l'Hôtel-de-Ville, 52, vente sur saisie d'agencements de magasins, étoffes, chemises.

LOTS DE TERRAINS

lots et complantés, de 300 à 25.000 mètres

A VENDRE

PETITES PROPRIÉTÉS De 4,000 à 8,000 r. avec jardins

S'adresser au créancier C. Barbier, régisseur, 52, cours Richard-Villon, Lyon-Montchat.

Maison de Convalescence

Pension bourgeoise Soins et traitement de famille à des prix très modérés

Appartements à louer meublés ou non

40, Chemin Saint-Maximin LYON-MONPLAISIR

Passage du tramway de Montchat à l'entrée du chemin.

LA RÉUNION INDUSTRIELLE

AG CONTRE L'INCENDIE

29, Rue de Richelieu, PARIS

La Société française des Assureurs Agence et Indemnités

dans toute la France. Elle reçoit élargies les propositions.

FORTES REMISES

LOCATIONS

A louer, à l'année, jolie Propriété d'agrément bien desservie, maison de huit pièces, cave, grenier, le tout réparé à neuf, écurie, remise, eau et gaz.

S'adr. bureau du journal, n° 1012.

A louer, à proximité de Lyon, site merveilleux, bon air, petit chalet coquet et confortable, vue magnifique.

S'adresser bureau du journal, n° 1008.

A céder cause décès, bon Fonds tailleur, à Lyon. Prix modéré. S'adresser 29, rue Franklin, Lyon.

Etude de M<sup>e</sup> Bouchardy, avocat à Lyon, rue de la Bourse, 39

VENTE PAR LICITATION

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS

En l'audience des créances du Tribunal civil de Lyon

1<sup>re</sup> d'UNE BELLE MAISON

Sise à Lyon, rue des Archers, 4

2<sup>e</sup> d'UNE MAISON

Sise à Lyon, rue Jean-de-Tourne, 9

3<sup>e</sup> d'UNE GRANDE et BELLE MAISON

Sise à Lyon, rue Pizay, 24

Adjudication au Samedi 19 Janvier 1895, à midi

AU PALAIS DE JUSTICE

MISES A PRIX :

Premier lot, 275.000 fr. Revenu net, environ 16.638

Deuxième lot, 130.000 fr. — — — 9.695

Troisième lot, 300.000 fr. — — — 22.607

Pour les renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> Bouchardy, avocat poursuivant ; à M<sup>e</sup> Flory, Fonbonne et Guilleminet, avoués coadjuteurs ; à M<sup>e</sup> Berloty et Muguet, notaires à Lyon, et pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

Etrennes Utiles

AUX DEUX PALETTES

Boîtes de couleurs riches et ordinaires pour peinture à l'huile, aquarelle, céramique, photo-miniature, etc. Chevalets et tous accessoires pour la peinture artistique.

MAISON VENDANT LE MEILLEUR MARCHÉ ET A PRIX FIXE

GUYOT, 4, rue Saint-Dominique, Lyon

L'AGRAFE, BALEINE et à ressort

Préférable à essayer ces agrafes sur un vieux corsage et vous serez surpris du résultat.

Vente en Gros : Maison ALLEG et VERMONT, 2, Rue de la Poutillerie, et 10, Rue St-Nizier, LYON

Papiers peints

DANS TOUS LES GENRES

B. COLIN

7, Rue de l'Hotel-de-Ville, 7

En face de la Société Lyonnaise, près les Terreaux

LYON

Paravents et Devants de Cheminée

CHEVAUX

A VENDRE, une Jument anglaise, T. 1 m. 58, 6 ans 1/2, jolies allures et vite, s'attelant et remontant.

Un Cheval charollais alezan, T. 1 m. 59, 4 ans 1/2, beau carrossier très double et très sage.

S'adresser Manège MONNERET, 6, cours du Midi

ANTICOR VÉTÉR

LA FEUILLE UN FRANC

LE PLUS PRATIQUE, LE PLUS CALMANT, LE PLUS ÉNERGIQUE

Se conserve indéfiniment et sous tous les climats

Franco par poste. — Se trouve partout

Vente en gros : JACQUET, 4, rue Vaubecour, LYON

PLANTS GREPPÉS, MONDUSE ET GAMAYS

Sur Riparia, Solonis, Jacques

BOUTURES DIVERSES

MURAT, viticulteur à Bordolan, Villefranche (Rhône)

ANTI-NÉVRALGIQUE

ROUSSET

TRAITEMENT COMPLET (Pommade, Sirop, Pilules) 3 francs

Pharmacie J. ROUSSET

LYON

19, Grande Rue de la Croix-Rousse

AMEUBLEMENTS

16-18, Rue Victor-Hugo

LYON

TAPISSIER-DÉCORATEUR

A. Bastet

FABRICATEUR DU MINISTÈRE DES COLONIES

EBÉNISTERIE

Tentures, Gaces, Tapis, Bronzes

RICHES OCCASIONS EN SALONS, CHAMBRES, ETC.

Location pour la Ville et la Campagne

Succursale : 46, RUE CONFORT, 16 (angle rue République)

POUR LES ANNONCES ET RÉCLAMES

S'adresser au Bureau du Journal

7, PLACE DES TERREAUX, 7

GRANDE MAISON DE FOURNITURES

F. MUSY

71, chemin de Baraban, près la rue Paul-Bert

Fabrique de Chapeaux, Paille et Feutre, Formes, Fleurs, Rubans, Soieries, Velours, Dentelles et Nouveautés pour Modes, Toiles de Voiron et du Nord, Service de Table, Crétonnes, Calicots, Cotons, Mousselines, Piqués, Ridesaux, Broderies, Confections diverses, Lingerie, Jerseys, Flanelles, Chemises blanches et couleurs, Vêtements de travail, Bonneterie coton et laine, Gilets de Chasse, Draperies et Lainages, Spécialité de Mérinos, Tissus deuil, Fourrures, Passanteries, Corssets, Ganterie, Boutons, Parapluies, Réparations de Chapeaux et Plumes, etc. Laines à Matelas, Crins, Plumes, Duvels, Toiles pour literie.

Par les Tramways de Bron, Montchat, Villeurbanne, par Bellecour et les Cordeliers.

DEMANDEZ

Dans les bonnes épiceries et comestibles les produits spéciaux

GONTARD

DISTILLATEUR-LIQUORISTE

Prunelle fine Champagne Curaçao Harti triple sec Liqueur Gontard (jaune et verte) Premoline des Alpes Bouquet alpin Charentaise

Général des Alpes

Ces produits, d'une supériorité reconnue, défient toute rivalité

EAU DES SŒURS

MARTHE-LAURE

Composition aromatique

Lotion unique pour le soin de la chevelure. Enlève les pellicules, arrête instantanément la chute des cheveux et les fortifie.

En vente chez tous les coiffeurs, parfumeurs et pharmaciens

Entrepôt Général : 30, Quai des Brotteaux, Lyon

PLUS DE BUSCS CASSÉS

Exiger la Marque

LE "V'LAN"

L'essayer, c'est l'adopter

Le demander dans les bonnes maisons de mercerie

BRODERIES TAPISSERIES

ARTISTIQUES

Spécialité de Montures d'ouvrage fantaisie

Prix modérés

7, RUE SERVIENT (en face la nouvelle Préfecture)

VERRERIES RÉUNIES

De la Loire et du Rhône

RIVE-DE-GIER

BOUTELLES EN TOUS GENRES

Bonbonnes et dames-Jeanne

MALADIES SECRÈTES

Vices du sang, Maladies de la peau, de la vessie, Ecoulements anciens et récents (hommes et dames) guéris rapidement par

Les remèdes du D<sup>r</sup> COURNIER

25 ans de succès

Dépôt à Lyon : Pharmacie, rue Childobert, 17

SUPRÊME RÉGÉNÉRATEUR

Des cheveux et de leur couleur

ROYAL SAVIOUX

Seul recolorant ne poissant pas

CHEZ TOUS LES COIFFEURS

VIENT DE PARAÎTRE :

LE FAVORI DE LA MODE

Journal entièrement français

PARAISANT DEUX FOIS PAR MOIS

Chaque numéro contient :

12 pages de texte illustrés, grand format, une magnifique planche hors texte en couleurs gravées sur acier, une feuille de broderie et patrons traces

Le numéro complet : 25 cent.

DEMANDEZ A VOIR

Chez tous les Libraires et Marchands de journaux

SUPRÊME APERITIF

CHABLY

QUINA

au

jeune titré

& VINS FRANÇAIS

VENTE EN GROS : C. DESPLAÇE, LYON

ORDRES DE BOURSE

AU COMPTANT ET A TERME — LYON ET PARIS

A. MAZERAUD, 19, rue Gentil, Lyon

Paiement de coupons échus ou non échus

Renseignements gratuits. — Adr. télégr. : MAZERAUD-BERDUS

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 23 Décembre 1894

L'Ébéniste de la rue du Beuf

PAR PIERRE DELCOURT

— Oh ! je comprends ! Cette femme !... Mais, j'étais fou !... ou bien elle m'a charmé par je ne sais quel sortilège, enivrée au moyen d'une boisson que j'ignore !... Cette femme !... Oh ! j'ai peur !... je veux fuir !... courir à toi, ô ma Blanche !... te dire que je n'ai jamais cessé de t'aimer !... l'expliquer ma conduite !... me jeter à tes pieds !... implorer ton pardon, mon front dans la poussière, et te prendre, ensuite par la main, pour mieux m'élever à toi !... me purifier aux chastes reflets de ton âme !... oublier !... oublier !...

— Ah ! oui ! oublier à jamais ! Folie des sens, je te hais !... Amores impures, je vous maudis !... Ah ! ce n'est point la vie, le bonheur, le contentement !... Un tel tournoiement, une semblable tempête de l'esprit brisent à jamais, ou, ce qui est pire, tuent le cœur et le cerveau !... Je suis malade !... Mes yeux se sont ouverts !... Mais, il faut fuir !... Je sens que je succomberais, si elle apparaissait !... Fuir ! c'était chose impossible.

Alice avait tout calculé, dans son infernal amour : elle avait songé à un tel désir de Georges et s'était précautionnée contre toute tentative de ce genre.

Le jeune homme put le constater quand il

voulut quitter l'hôtel de Mazeray : il était prisonnier !

Les murs du jardin avaient été surélevés, assez pour qu'on ne pût les escalader ; la porte cochère était close. Est-elle été ouverte, que deux domestiques barrant résolument la route à Georges, quand il voulut sortir, lui démontrèrent l'impossibilité de quitter sa prison.

Les fenêtres étaient closes hermétiquement, au moyen de volets à ressorts.

Georges Ferrant dut revenir sur ses pas.

Pris de rage, en même temps que d'une crainte profonde, il vint se réfugier en un coin perdu de l'hôtel, pour y réfléchir, sans peur d'être dérangé et méditer sur le moyen d'échapper à sa géolite.

Mais, à peine commençait-il à se recueillir, que la porte, s'ouvrant, livra passage à Alice de Mazeray.

Gaie, souriante, plus belle encore, enivrante d'amour, elle s'avance, les bras étendus vers Georges, en disant d'une voix emplie d'une douceur infinie :

— Tu voulais m'abandonner, mon Georges !... non, tu ne partiras pas ! Jamais !... Jamais !

Georges retonba, en plurant, dans les bras d'Alice.

III

BLANCHE

Blanche se mourait !... Ainsi, cette lettre était vraie !... Ainsi, Georges en aimait une autre qu'elle !... Ainsi leurs fiançailles étaient rompues, leurs serments brisés !...

Avant d'être femme, elle connaissait la déception d'amour, la souffrance qui tue. Son

cœur, au premier battement, devait donc s'arrêter !...

Ainsi, à l'instant où elle s'ouvrait à la vie, Blanche devait mourir et son premier cri